



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal, tenue le mercredi 15 juillet 2015, à 19 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Martin Sauvé, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants:

M. Raynald Gobeil, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Jules Bouchard, district n° 3
M. Romuald Tremblay, district n° 4
M. Claude Tremblay, district n° 5

Assiste également à cette séance:

Pierre-Yves Tremblay, directeur général par intérim

Est absent :

M. Jean-François Néron, district n° 6

Nombre de citoyens présents:

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire procède à l'ouverture de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion règlement d'emprunt / rue Bouchard
4. Avis de motion règlement d'emprunt / ruisseau Gagné
5. Avis de motion règlement d'emprunt / rue des Bouleaux
6. Avis de motion règlement / fermeture des chemins
7. Avis de motion règlement modifiant le règlement 215-04 / Quartier Boréal
8. Résolution pour nommer le chemin Laforest
9. Octroi de mandat à l'entreprise SIBO / engazonnement Quartier Boréal
10. Octroi de mandat à la firme d'arpenteur «Girard, Tremblay, Gilbert» / modification du lotissement du Quartier Boréal
11. Changement du titulaire de la carte de crédit
12. Octroi d'un mandat à la firme Cegertec WorleyParsons pour soumettre une demande de certificat d'autorisation et les plans et devis au MDDELCC dans le dossier de la rue Bouchard
13. Période de questions
14. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

15-192



2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé

Acceptée

Note au lecteur

Attendu que la municipalité de Saint-Nazaire est régie, entre autres, par le code municipal, la loi et règlement sur l'aménagement et l'urbanisme, les lois et règlements de l'environnement ainsi que toute autre loi et tout autre règlement dont elle est assujettie. Et que son pouvoir découle, entre autres, des lois et règlements décrits ci-haut ainsi qu'en vertu de la loi sur les compétences municipales. Le conseil, lors de la séance du 15 juillet 2015, adopte les résolutions suivantes.

3. Avis de motion règlement d'emprunt / rue Bouchard

Madame Rollande Côté, conseillère du district n° 2, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil ultérieure, d'un règlement d'emprunt pour la rue Bouchard

4. Avis de motion règlement d'emprunt / ruisseau Gagné

Monsieur Claude Tremblay, conseiller du district n° 5, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil ultérieure, d'un règlement d'emprunt pour le ruisseau Gagné

5. Avis de motion règlement d'emprunt / rue des Bouleaux

Monsieur Jules Bouchard, conseiller du district n° 3, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil ultérieure, d'un règlement d'emprunt pour des travaux d'asphaltage à la rue des Bouleaux

6. Avis de motion règlement / fermeture des chemins

Monsieur Jules Bouchard, conseiller du district n° 3, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil ultérieure, d'un règlement pour la fermeture des chemins

7. Avis de motion modification du règlement 215-04 / Quartier Boréal

Monsieur Jules Bouchard, conseiller du district n° 3, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil ultérieure, d'un règlement pour la modification du règlement 215-04 / Quartier Boréal



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

8. Résolution pour nommer le chemin Laforest

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire nommer le chemin situé du Carreau-Gervais jusqu'à 37.5 m suivant le lot 16-4

ATTENDU QUE le conseil, afin d'en faciliter la localisation, a choisi de nommer ledit chemin

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Raynald Gobeil

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que le conseil nomme le chemin situé du Carreau-Gervais jusqu'à 37.5 m suivant le lot 16-4 «chemin Laforest»

Que cette résolution soit transmise à toutes les autorités nécessaires afin de régulariser la situation

Acceptée

15-193

9. Octroi de mandat à l'entreprise SIBO / engazonnement Quartier Boréal

Cet item est reporté à une séance ultérieure

10. Octroi de mandat à la firme d'arpenteur «Girard, Tremblay, Gilbert» / modification du lotissement du Quartier Boréal

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a le pouvoir d'accorder des contrats de gré à gré

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire veut apporter des modifications au lotissement du Quartier Boréal

ATTENDU QUE la firme d'arpenteur «Girard, Tremblay, Gilbert» a les compétences pour le faire

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que les membres du conseil municipal de Saint-Nazaire mandatent la firme d'arpenteur «Girard, Tremblay, Gilbert» pour apporter des modifications au lotissement du Quartier Boréal au coût de six cent dollars (600 \$)

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 11000 419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,

- 15 juillet 2015 -

Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

Acceptée

15-194



No de résolution
ou annotation



11. Changement de titulaire de la carte de crédit

ATTENDU QUE Desneiges Simard, directrice générale a donné sa démission

ATTENDU QUE la carte de crédit VISA émise au nom de Desneiges Simard doit être détruite suite à son départ

ATTENDU QUE plusieurs biens et services dont la municipalité a besoin ne peuvent être payés que par carte de crédit

ATTENDU QU'il est nécessaire pour faciliter l'administration qu'une carte de crédit VISA soit demandée au nom du directeur général par intérim au bénéfice de la municipalité

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Qu'une carte de crédit soit demandée au nom du directeur général par intérim au bénéfice de la municipalité

Que le directeur général par intérim soit autorisé à signer les documents nécessaires pour que prenne effet la présente résolution

Acceptée

12. Octroi d'un mandat à la firme Cegertec WorleyParsons pour soumettre une demande de certificat d'autorisation et les plans et devis au MDDELCC dans le dossier de la rue Bouchard

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté la firme «Cegertec WorleyParsons» pour des travaux relatifs à l'installation d'eau potable à la rue Bouchard

ATTENDU QUE la firme «Cegertec WorleyParsons» a réalisé les plans et devis et la demande de certificat d'autorisation pour le prolongement de l'eau potable de la Ville d'Alma afin d'alimenter les résidents de la rue Bouchard, les résidences et les commerces sur le trajet et les résidences de la Route 172 qui sont desservies par le puits de la rue Bouchard

ATTENDU QUE les plans et devis et la demande de certificat d'autorisation doivent être soumis au Ministère du Développement Durable Et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC)

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Romuald Tremblay

15-195

15-196



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Mme Marie-Eve Plourde, ingénieure, de la firme «Cegertec WorleyParsons» pour soumettre une demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement Durable Et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDCELCC), dans le cadre du raccordement en eau potable de la rue Bouchard

Que le conseil autorise la transmission des plans et devis pour le projet ou tout engagement en lien avec cette demande et de confirmer l'engagement de la municipalité à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par l'ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée

Acceptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la séance soit levée à 19 h 07

Adoptée

15-197

Saint-Nazaire, le 15 juillet 2015


M. Pierre-Yves Tremblay, dg pi


M. Martin Sauvé, maire